

DE LA DECENTRALISATION A LA TERRITORIALISATION

LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

15 Novembre 2012

Claude VILLEREAU, *Délégué général de l'AFREF* ouvre la séance en remerciant les participants ainsi que les étudiants du Master ATOGE qui réalisent le compte rendu de celle-ci. Il indique le déroulement de la matinée.

Jean-Luc FERRAND, *Enseignant chercheur au CNAM*, présentera la problématique autour de la formation et des territoires et conditions d'émergence d'une véritable politique de décentralisation, propre à favoriser l'action collective des acteurs territoriaux.

Françoise AMAT, *Secrétaire générale au CNFPTLV* rappellera l'historique des lois de décentralisation en termes de bilan et évoquera les pistes à venir.

La présentation qui suivra permettra d'élargir la réflexion sur les politiques de formation et d'emploi, et plus particulièrement sur le fait que le territoire peut devenir moteur des politiques d'éducation et de développement à travers l'expérience de la région Nord Pas de calais .

Participeront **Patrick AUBIN**, *Conseiller territorial de la région Cambrésis* ; et **Jean-Pierre BEAUMONT**, *Conseiller territorial de la région Artois-Ternois*.

Puis après un temps consacré aux échanges et aux questions entre les intervenants et les participants, **Jean-Luc FERRAND** tirera la synthèse de ce séminaire.

I. Intervention de Jean-Luc FERRAND, CNAM

Le CNAM désigne le conservatoire national des arts et métiers. Placé sous la tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur, il remplit trois missions : la formation tout au long de la vie, la recherche technologique et l'innovation et la diffusion de la culture scientifique et technique.

Jean-Luc FERRAND est un enseignant chercheur au CNAM. Il forme des professionnels de la formation, et a suivi de près l'histoire de la décentralisation. Il questionne souvent ce qui se fait en terrain pratique, et travaille régulièrement avec l'AFREF.

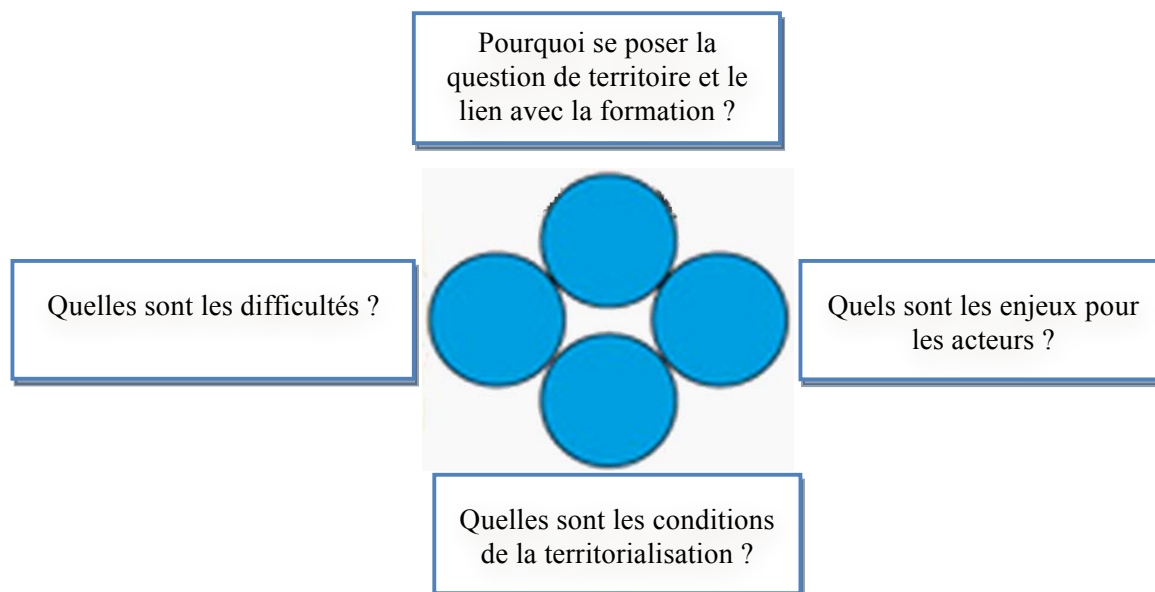
Actuellement, les régions jouent un rôle important dans le domaine de la formation. Les enjeux résident dans l'importance de la dimension territoriale et dans la manière dont cette dimension est susceptible d'insuffler un champ nouveau pour la formation professionnelle en France.

DE LA DECENTRALISATION A LA TERRITORIALISATION

LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

15 Novembre 2012

4 questions se posent :



1. Pourquoi se poser la question de territoire et le lien avec la formation ?

❖ C'est un retour aux sources

Toute formation a lieu toujours sur un territoire. Et pourtant la localisation de la formation n'est pas une question qui se pose.

Or historiquement, il s'avère que les sources des courants éducatifs qu'ils soient professionnels ou non, avaient un enracinement local. Ainsi autrefois les écoles d'entreprise, l'éducation populaire qui est née d'acteurs de terrain dans des villes moyennes et les universités populaires au sein des villes moyennes, voire la formation dans le monde agricole étaient au plus près du terrain.

❖ La question de l'environnement économique et social

La formation professionnelle n'est plus uniquement une formation adaptative. En effet les actions de formation mises en place à partir de 1971 répondaient à une certaine logique d'adaptation aux compétences.

Maintenant la formation est dans l'insertion, la reconversion, la création d'activités. On ne parle plus uniquement de formation professionnelle mais de formation des adultes.

DE LA DÉCENTRALISATION À LA TERRITORIALISATION

LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

15 Novembre 2012

❖ La formation professionnelle est toujours localisée

Ceci renvoie notamment à l'accès physique différent entre formation initiale et professionnelle. La question entreprises et territoires se pose pour permettre à celles-ci d'accéder à une main d'œuvre locale;

❖ Les parcours professionnels sont territorialisés

Les personnes ne sont pas mobiles et elles changent plus facilement de métiers que de territoires. En période de crise, la formation professionnelle doit inévitablement s'adapter aux politiques d'insertion et de reconversion, si la formation est une des solutions au problème du chômage. Il faudrait passer d'une formation curative à une formation préventive et créative. Or, en période de crise on "rustine" le système de formation.

2. Quelles sont les conditions de la territorialisation ?

❖ Changer d'optique

À l'origine le territoire était le lieu d'application des politiques nationales de formation. Encore maintenant, les dispositifs sont souvent pensés en dehors du territoire, y compris par les partenaires sociaux. Les logiques de branches prévalent sur le territorial.

Actuellement la régionalisation des actions ne veut pas dire territorialisation. On a un régionalisme centralisé.

L'enjeu du territoire est de devenir l'acteur de la politique et non uniquement le support. Pour cela, il faut travailler avec les acteurs du territoire, tant au niveau national que régional.

Passer d'une pensée verticale descendante à une pensée horizontale et verticale ascendante

Pour penser le territoire, il faut le penser de manière horizontale et ascendante. Parler de parcours professionnel c'est penser *le statut, le logement, l'habitat ou encore les services accessibles*.

❖ Penser les démarches endogènes et exogènes

Il y a un risque d'enfermer le territoire dans son autonomie. Les lois de 1982 s'articulent autour de la procédure décentralisée permettant un nouveau pouvoir octroyé aux collectivités locales. Suite à cela, des régions ont été accusées de faire de la délocalisation. Or, la décentralisation nécessite de penser aux autres et d'articuler les politiques. « Le local et pas le bocal »

DE LA DECENTRALISATION A LA TERRITORIALISATION

LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

15 Novembre 2012

3. Quelles sont les difficultés ?

❖ Autour de la définition du territoire.

La réponse à ce sujet est confuse. Le territoire est une construction intellectuelle, notionnelle, scientifique, catégorielle etc. Quand on pense territoire, on pense logiquement au territoire administratif qui induit un zonage. Artificiellement, se détermine une frontière. La France est plutôt « forte en zonage » (en moyenne dans chaque région il existe près de 40 zonages).

D'autres dimensions existent pour cerner le territoire : la dimension sociale, la logique économique, la logique de bassin d'emploi, la dimension linguistique et la dimension culturelle. Le territoire est une construction sociale qui va dépendre de l'angle de vue et la politique à appliquer

❖ Autour de la détermination de l'action en matière d'emploi et de formation

Lorsque les conseils régionaux ont voulu territorialiser leurs actions, ils n'ont pas opté pour le même découpage. A la question sur la façon dont il faut agir sur l'emploi et la formation, la réponse diffère selon les régions. Cela entraîne différentes questions: Comment le faire, étant donné la non légitimité des acteurs ? Qui a le pouvoir d'agir: L'état, un acteur privé ? Quelle est sa légitimité ? Faut-il agir par la voie de la concertation du modèle ou de l'incitation ?

❖ Le repérage des territoires

Des observatoires régionaux sont créés pour essayer de repérer les parcours professionnels sur un territoire. Comment les repérer s'il n'y a pas une connaissance quantitative et qualitative de ce territoire. La synergie des sources statistiques s'avère délicate.

❖ L'imprévisibilité

Comment faire de la prospective territoriale alors que les acteurs n'ont pas forcément les outils pour ceci (statistiques ou autres).

4. Quels sont les enjeux pour les acteurs ?

❖ La question de l'espace d'intervention et du financement

Il y a une obligation pour les acteurs de formation de renouveler leurs problématiques (vis-à-vis des formateurs, des organismes de formation, des finalités de la formation...).

DE LA DECENTRALISATION A LA TERRITORIALISATION

LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

15 Novembre 2012

❖ La logique de développement

Une nouvelle palette s'offre aux organismes de formation. Des organismes de formation sont confrontés maintenant à l'aide au coaching, à l'aide au développement et à la formation en conseil et en développement. Ils ne sont plus dans une simple logique de prestation de services mais ceci présuppose une modification de la loi sur la formation.

II. Intervention de Françoise AMAT, CNFPTLV

Le CNFPTLV désigne le conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie. C'est une instance très liée à la décentralisation de la formation professionnelle.

En 1983 avait été créé le Comité de Coordination des Programmes Régionaux d'Apprentissage et de Formation Professionnelle Continue (CCPRA). En 2004 il a été remplacé par le CNFPTLV.

C'est une instance qui n'est plus uniquement de coordination, mais qui émet un avis sur les lois les décrets et les arrêtés liés à la formation professionnelle.

- C'est un lieu de concertation qui mobilise de multiples acteurs : l'Etat, les Régions, les partenaires sociaux, les chambres, ainsi que des élus nationaux.
- C'est un lieu d'évaluation des politiques publiques de formation professionnelle.
- C'est un lieu de clarification des financements de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Cette mission revêt un intérêt de plus en plus grand, dans un souci d'évaluation des pratiques publiques

Toutefois, c'est une instance qui a eu du mal à se mettre en place car l'état craignait une concurrence; les partenaires sociaux ne voyaient pas l'utilité de dialoguer avec les Régions et n'en ressentaient pas le besoin et les régions, elles avaient l'ARF.

Suite à la loi du 24 novembre en 2009, les missions du conseil ont été étendues à la formation professionnelle initiale. Cette instance est devenue un lieu permettant un débat entre la formation professionnelle et la formation continue.

Elle compte une soixantaine de membres. Il est probable qu'il y aura une nouvelle évolution de celle ci avec la future loi de décentralisation.

Françoise AMAT rappelle l'historique sur les dispositifs territorialisés d'éducation, de formation et de professionnalisation sous un angle institutionnel.

DE LA DECENTRALISATION A LA TERRITORIALISATION

LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

15 Novembre 2012

Un état des lieux mitigé:

- **une décentralisation de 30 ans inaboutie**
1983: compétence de droit commun aux régions
1993: transfert aux Régions des programmes jeunes et apparition du PRDFJ
2002: PRDF étendu aux adultes
2004: extension de la compétence des CR aux adultes en recherche d'emploi ou d'orientation
Mais la décentralisation ne va pas jusqu'au bout: PRDF non prescriptif, AIO n'est reconnue comme compétences des Régions, transferts financiers insuffisants
- **d'où un paysage complexe: un éclatement des compétences**
 - **Formation professionnelle initiale** éclatée entre l'Etat (personnels, carte scolaire) et la Région (investissement dans les lycées professionnels)
 - **Apprentissage:** Région compétence de droit commun signature des conventions avec les CFA, financement des CFA, et primes aux employeurs, l'Etat fixe les règles, contrôle pédagogique et du droit du travail, les entreprises, paient la TA et l'affecte à CFA de leur choix, et d'autres taxes, rémunèrent les apprentis, les Chambres consulaires sont bien des OCTA et gèrent des CFA....
 - **Formation des demandeurs d'emploi:** prescription par PE, financement-achats de formation par Crx et pôle Emploi (15%) et maintenant par le FPSPP et les OPCA
 - **Formation des salariés :** les entreprises dans cadre du Plan et les partenaires sociaux pour les fonds mutualisés dans le cadre des OPCA et des OPACIF
 - **Orientation:** système de labellisation confié au Préfet de région après avis du CCREFP
 - **L'Etat** conserve la FP des publics spécifiques (illettrés, handicapés, détenus...) et la politique de l'emploi
- **une organisation régionale construite au fil du temps:** par ordre d'arrivée dans le paysage
 - **des outils techniques:**
 - les CARIF 1983 pour l'information sur la formation
 - les OREF 1989 pour l'observation et l'expertise se la relation formation emploi
 - **des instruments de contractualisation**
 - les COT: contrat Régions Branches Etat pour la régulation des voies de formation des jeunes
 - les EDDF puis EDEC entre Etat et Branches
 - les COM apprentissage
 - **un instrument central le PRDF** apparu en 1993: programmation à moyen terme des actions de FP pour les jeunes et les adultes pour favoriser le développement cohérent des filières de FP, mais pas prescriptif
 - **un lieu de concertation coordination : le CCREFP** remplaçant le COREF: 3 catégories: logique formelle, logique de concertation, logique de coordination de politiques

DE LA DECENTRALISATION A LA TERRITORIALISATION

LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

15 Novembre 2012

- **Mais qui s'est structurée récemment depuis 2009 avec**
 - **les CPRDFP:** conventionnement, plus d'expertise amont, plus de concertation avec les partenaires sociaux: on va vers une stratégie régionale de FP en lien avec le développement économique et l'aménagement du territoire. Priorités de FP qui se retrouvent dans la plupart des Régions
 - **la dynamisation des CCREFP**, qui devient progressivement un lieu de concertation régionale plus fort
- **En conclusion cependant: des limites à cette régionalisation**
 - des compétences qui restent enchevêtrées
 - des partenaires qui n'ont pas régionalement les mêmes capacités de « décision » pour agir
 - des chefs de file incertains

d'où une gouvernance bancale

Quelles Perspectives?

Les attentes des Conseils régionaux

- Être les chefs de file d'un continuum Orientation-formation-emploi
 - Mettre en place un SPO, labelliser les « lieux uniques »
 - mettre en place un SPFP
 - autoriser les ouvertures/fermeture des sections apprentissage et lycées pro, carte des formations
 - avoir la responsabilité des achats de formation pour les DE
 - avoir une compétence complète sur l'apprentissage, négocier les COM, obtenir une partie de la TA
 - co-piloter le SPER
- plus largement renforcer leur indépendance financière par une autonomie fiscale, notamment obtenir une part de la Taxe d'apprentissage
- Acquérir éventuellement un pouvoir réglementaire

Ce qu'envisage le Gouvernement

Un changement de logique : ne plus se contenter comme en 1982 de transférer des compétences de l'Etat aux Régions mais repenser les compétences de l'Etat central et des autres échelons ainsi que l'organisation régionale, c'est à dire **mener de pair la réforme de l'Etat (le recentrer sur ses missions) et la décentralisation/régionalisation.**

Par ailleurs concevoir la décentralisation/régionalisation comme un vecteur du redressement économique.

DE LA DECENTRALISATION A LA TERRITORIALISATION

LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

15 Novembre 2012

- **Clarifier les compétences**
 - transférer aux régions les quelques compétences de Formation professionnelle qui restent à l'Etat: formation des publics spécifiques
 - désigner les responsables « chefs de file »
 - Etat: politique de l'emploi
 - Région: orientation, SPO
 - carte des formations
 - SPF
 - Achat de Formation des DE
 - Partenaires sociaux: formation des salariés
- **réorganiser la gouvernance régionale et nationale**
 - Revoir compétences des CCREFP
 - Revoir compétences du CNFPTLV

III. Témoignages de terrain par Patrick AUBIN et Jean-Pierre BEAUMONT du Conseil régional Nord-Pas de Calais

Patrick AUBIN

Il est chargé de mission territorial sur le bassin d'emploi de Cambrésis et basé à la ville de Cambrai. Il a une expérience de 25 ans dans la formation dont 10 ans dans le secteur privé et aujourd'hui 16 ans dans le secteur public à la Direction de la Formation Permanente (DFP) au sein du Conseil Régional du Nord-Pas de Calais.

Jean-Pierre BEAUMONT

Il est chargé de mission territorial sur le bassin d'emploi d'Artois-Ternois et basé à la ville d'Arras. Il a travaillé précédemment pendant plus de 10 ans en tant que responsable d'organismes de formation.

Patrick AUBIN et Jean-Pierre BEAUMONT occupent le poste de chargé de mission territorial depuis 1997, année lors de laquelle l'État a transféré les crédits en matière de formation aux régions. La particularité de la région Nord-Pas de Calais est qu'elle a décidé de gérer ses moyens financiers non pas d'un point de vue régional mais d'un point de vue territorial, c'est-à-dire au niveau de chaque bassin d'emploi.

Résumé de leur intervention :

Vous pourrez trouver le document support complet (Power-point) présenté par les intervenants sur le site internet de l'AFREF.

DE LA DECENTRALISATION A LA TERRITORIALISATION

LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

15 Novembre 2012

1- Organisation régionale et territoriale de la Direction de la Formation Permanente (DFP)

❖ L'organisation de la DFP

Elle comprend trois grands services opérationnels et un service d'appui.

Les services opérationnels.

Promotion et Egalité des Chances

Le service s'occupe à la fois de tout ce qui est enjeux de promotion sociale et de l'éducation permanente. Il comprend un grand département qui travaille autour de l'intervention auprès des jeunes, notamment sur la mise en place de programmes pour les jeunes qui sont en grande difficulté et sur le rapport avec les écoles de la deuxième chance. Il est en charge du renforcement des savoirs fondamentaux (APP : ateliers de pédagogie personnalisée).

Formation et Parcours Professionnels

Orienté sur les domaines professionnels, ce service travaille sur tout ce qui est relatif aux ressources humaines au niveau des pôles de compétitivité ou les pôles d'excellence. L'intérêt du service est de développer ses activités au niveau des bassins d'emploi. Le service anticipe et accompagne les mutations économiques, notamment en ce qui concerne les entreprises en difficulté. Il s'occupe aussi de l'insertion professionnelle et le développement des parcours professionnels pour les publics demandeurs d'emploi.

Mission Animation Territoriale

La région Nord-Pas de Calais a un service dédié à l'animation territoriale qui regroupe depuis le 1er janvier 2012 cinq grands territoires.

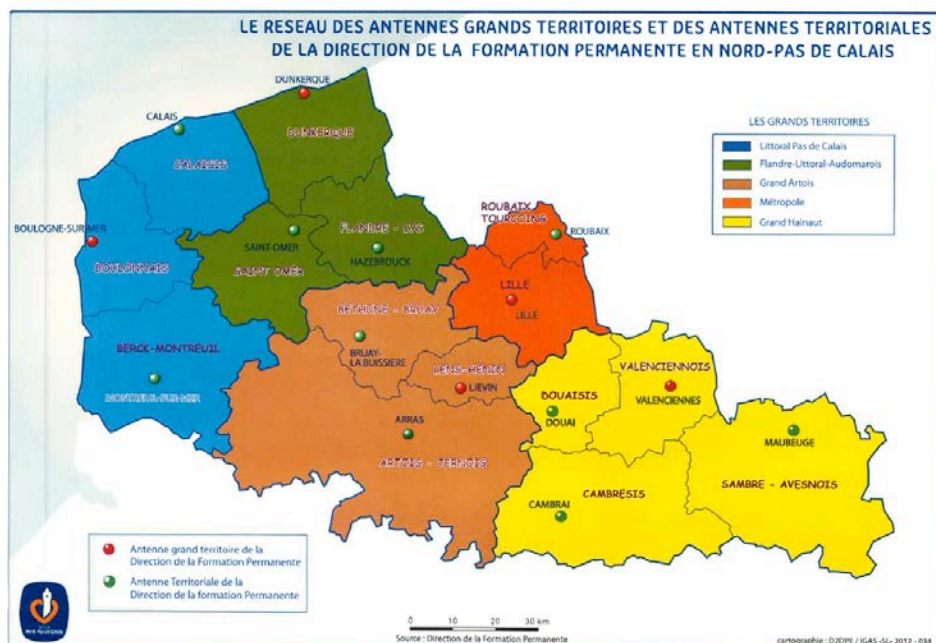
- I. Métropole : Lille/Roubaix Tourcoins/Tourcoing-Vallée de la Lys
- II. Flandre Littoral : Flandre/Saint-Omer/Dunkerque
- III. Littoral Pas de Calais : Calais/Boulogne-sur-Mer/Montreuil
- IV. Grand Artois : Artois-Ternois/Béthune /Lens Liévin
- V. Grand Hainaut : Valenciennes/Maubeuge/Douais/Cambrésis

DE LA DECENTRALISATION A LA TERRITORIALISATION

LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

15 Novembre 2012

Cartographie des Cinq Grands Territoires



Les services d'appui.

Gestion Contrôle du Fonds Social Européen

Le fonds social européen a un rôle important dans la région. Ce service constitue donc un appui interne de pilotage des subventions globales et du FSE.

Service Administratif & Financier

Il est chargé de la préparation des commandes ainsi que de l'exécution administrative et financière.

Ressources & Développement

C'est un système d'information, de veille, d'évaluation et d'appui à l'organisation locale. Il intervient au niveau régional en termes de statistiques, de définitions et de suivis. L'évaluation des programmes mis en place s'effectue sur des données tant quantitatives que qualitatives. Le système comprend aussi un réseau intranet qui travaille sur les prescriptions, le recensement des publics et le contrôle qu'il peut y avoir vis-à-vis de l'État par rapport au FSE ou le contrôle interne vis-à-vis du Conseil Régional.

DE LA DECENTRALISATION A LA TERRITORIALISATION

LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

15 Novembre 2012

❖ Les axes d'intervention de la DFP



Un budget de 240,2 millions

114 000 personnes concernées

2- Contexte d'élaboration du Programme Régional de Formation (PRF)

❖ Le Service Public Régional de la Formation Professionnel et d'Éducation Permanente (2009)

Il répond aux 3 préoccupations suivantes :

- Accompagner le développement économique de la région dans une logique d'anticipation
- Soutenir le droit à la formation et à l'éducation tout au long de la vie
- Réduire les inégalités face à l'éducation et à la formation

Il a pour objectifs de favoriser une politique d'accès à la certification comme moyen d'accès à l'emploi durable, de s'adresser prioritairement aux personnes les moins qualifiées dans une volonté de réduction des inégalités et enfin, de renforcer les savoirs fondamentaux. L'ensemble de ses activités son destinées aux actifs (notamment ceux privés d'emploi ou en situation professionnelle précaire) et aux personnes engagées dans des dynamiques de promotion sociale et d'éducation permanente.

DE LA DECENTRALISATION A LA TERRITORIALISATION

LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

15 Novembre 2012

❖ Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP)

Le CPRDFP détermine les objectifs communs aux différents acteurs sur le territoire régional, notamment en terme de filières de formation professionnelle initiale et continue, sur la base d'une analyse de besoins en terme d'emploi et de compétences par bassin d'emploi. La mise en place du CPRDFP comprend trois approches :

Sectorielle

Il s'agit d'une consultation de l'ensemble des acteurs économiques et d'un travail pour la rencontre de l'ensemble des branches. Cette démarche permet d'écouter tous les acteurs concernés : les OPCA, les partenaires, les entreprises et les 72 branches professionnelles dans la région.

Ce cadre de concertation élargi permet à chaque secteur d'activité et ses représentants de dégager les enjeux de déploiement des formations professionnelles au regard du développement économique régional.

Thématique

Il s'agit de groupes de travail transversaux qui approfondissent sur les grandes problématiques traversant le champ de la formation professionnelle. Ce travail de réflexion s'organise dans le cadre du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP) et se prépare au sein du comité technique constitué dans cette instance pour le CPRDFP. Six grands thèmes font l'objet de la réflexion collective en vue de propositions :

- Gouvernance
- Socle de connaissances de base
- Alternance et professionnalisation
- Formation des actifs
- Accès à l'enseignement supérieur
- Information sur les métiers et orientation

Territoriale

Les rencontres territoriales ont pour objectif de confronter les analyses régionales aux projets de développement des territoires et à leurs spécificités socio-économiques. Les acteurs locaux, la communauté éducative et les Plans Locaux de Développement Économique (PLDE) sont les leviers de cette consultation. Cinq rendez-vous structurent la mobilisation de l'ensemble des territoires régionaux :

- Boulogne
- Maubeuge
- Liévin
- Valenciennes
- Lille

DE LA DECENTRALISATION A LA TERRITORIALISATION

LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

15 Novembre 2012

❖ L'architecture du Programme Régional de Formation (PRF)

L'architecture du PRF est élaborée sur trois années. Pour la période 2012-2015 les centres de formation fonctionnent selon le code des marchés publics : c'est le centre de formation qui fait une offre en tenant compte de l'approche pédagogique, de l'individualisation des parcours et de l'alternance. L'approche des marchés publics situe le PRF dans une commande publique. Les centres de formation sont attributaires sur des lots donc on parle d'un allotissement. Pour autant, même s'ils sont attributaires c'est le territoire qui décidera ou non d'attribuer un rôle d'activité au regard de ce qui peut être géré sur le territoire.

Ce qui s'envisage pour la période 2015-2018 c'est la possibilité pour les centres de formation de déposer un projet sur lequel la DFP aura la subvention, d'avoir un code des marchés publics, c'est-à-dire de retrouver les centres de formation en concurrence, ce qui permettra une délégation des services publics. C'est la première fois en France qu'une région s'engage dans une telle démarche.

❖ Principaux éléments des dispositifs communs aux 3 consultations

Il existe 3 consultations dans les dispositifs du PRF :

- La première des consultations concerne l'ensemble des compétences clés : orientation, réapprentissage des savoirs de base, langues étrangères, savoirs et compétences et enfin, le programme Timp@ss.
- La deuxième consultation concerne la formation professionnelle et comprend cinq programmes : ateliers permanents sectoriels, préparatoire à l'emploi, objectif apprentissage, certification et professionnalisation.
- La troisième consultation concerne la création, la reprise et la transmission d'entreprise.

3- L'organisation territoriale de l'Artois-Ternois

La mise en place d'un travail de diagnostic annuel et de plans d'action annuels permet d'avoir un état des lieux concerté et partagé. Cette mise en place s'effectue sur un bassin d'emploi et non à l'échelon des grands territoires. Dans le diagnostic on retrouve les forces et faiblesses, les menaces et les opportunités émanant du bassin d'emploi afin de déterminer les enjeux et les projets du territoire sur une période de 3 ans. L'organisation de l'Artois-Ternois est particulière dans la mesure où elle se situe dans un bassin d'emploi qui a une forte dimension rurale (Le Ternois) et urbaine (L'Artois). C'est l'État et le Conseil Régional qui passent la commande à la Maison de l'Emploi pour réaliser le diagnostic. Le chargé de mission territorial y contribue de manière active par rapport aux problématiques de formation et de développement économique avec un rapprochement fort de la DFP et en lien avec les partenaires du territoire.

DE LA DECENTRALISATION A LA TERRITORIALISATION

LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

15 Novembre 2012

La problématique du territoire concernant les transports en commun est essentiellement le manque de gares à proximité. Cette problématique occasionne une difficulté aux demandeurs d'emploi quant à la possibilité de se déplacer pour venir se former en Pays d'Artois car la majeure partie de l'offre de formation est implantée sur Arras. Il y a donc un gros travail de négociation à faire avec les organismes de formation afin qu'ils délocalisent certaines actions de formation pour être plus près des personnes, notamment en ce qui concerne l'orientation. Le rôle du chargé de mission territorial est de co-construire avec les partenaires sociaux, y compris les organismes de formation, une offre de services dite de proximité. La majeure partie des demandeurs d'emploi se trouve dans le territoire de l'Artois. C'est pourquoi un deuxième rôle du chargé de mission territorial est d'être au plus près des demandeurs d'emploi et de faire remonter les besoins de formation sur cette zone-là afin de regarder de près la qualité qui peut être mise en place pour l'accueil des gens.

Le diagnostic qui se met en place dans l'ensemble du territoire de l'Artois-Ternois implique la participation des partenaires suivants :

- La Maison de l'Emploi en Pays d'Artois
- Pôle Emploi
- L'État
- L'État au niveau européen dans la mesure où on des moyens financiers du FSE sont utilisés
- CAP Emploi : Réseau national d'organismes de placement spécialisés au service des personnes handicapées
- C2RP : Centre Régional de Ressources Pédagogiques et de développement de la qualité de la formation
- CCI : Chambre régionale de commerce et d'industrie
- Le Ministère de l'Éducation Nationale
- Arras Emploi, PLIE : Plan local pour l'insertion et l'emploi en Pays d'Artois
- URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
- Les missions locales
- AFPA : Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
- Le Conseil Général du Nord-Pas de Calais
- La Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat
- INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
- La Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais
-

Comité Local de Construction et de Validation des Parcours (CLCVP)

Le CLCVP est l'instance de coordination territoriale, organisée en comités restreints pour une mise en cohérence et en complémentarité des calendriers des actions (tous financeurs confondus : tant publics que privés). L'animation de cette instance s'effectue en concertation avec Pôle Emploi en matière de formation collective. Le CLCVP valide les actions de formation. Les chargés de mission territoriaux mettent en place, déclinent et mettent sur le site intranet de la DFP les actions validées.

DE LA DECENTRALISATION A LA TERRITORIALISATION

LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

15 Novembre 2012

La DFP dispose de l'outil intranet Sofia qui peut être visualisé par les professionnels de la formation et de l'orientation, les prescripteurs, les missions locales et Pôle Emploi. L'offre de formation validée par le CLCVP peut être visualisée également par les grands publics.

Le champ d'intervention en matière de formation dans l'Artois-Ternois se découpe en 4 blocs et se désignent en termes de parcours de formation:

- Parcours d'accès aux compétences clés : 588 parcours et 6600 chèques
- Parcours à la certification : 498
- Parcours à l'accès à l'emploi : 154
- Parcours des actions dédiées aux jeunes en difficulté : 178

4- L'organisation territoriale du Cambrésis

L'organisation territoriale du Cambrésis a la même logique que celle de l'Artois-Ternois. Cette logique tient en compte les éléments suivants quant à la mise en place des plans de formation :

- ❖ **Les besoins des publics** à la fois des jeunes des Missions Locales de 18 à 26 ans et des adultes dans le cadre de la formation tout au long de la vie.
- ❖ **Les besoins socio économiques des territoires** par rapport au développement économique et au développement de l'emploi.
- ❖ **Les besoins des territoires** à partir du diagnostic partagé élaboré chaque année par les partenaires locaux du Service Public pour l'Emploi.

Le diagnostic est conçu pour être utile à tous : jeunes, adultes ou seniors, en situation de travail, en formation ou demandeur d'emploi, employeur, salarié ou partenaire social. Il a pour objectif:

- De rassembler l'essentiel des données statistiques du bassin d'emploi de Cambrai
- De rappeler les principaux dispositifs dédiés au niveau national pour soutenir l'emploi, l'accès au travail et la formation professionnelle
- De présenter les mesures concrètes mises en œuvre dans l'arrondissement pour décliner localement ces priorités nationales

Le territoire du Cambrésis est plutôt rural à l'est et plutôt urbain à l'ouest. La DFP essaye de faire en sorte que l'offre de formation s'adapte aux besoins du territoire. Le travail du chargé de mission territorial est d'animer l'ensemble des partenaires sur la logique d'insertion, la logique de l'emploi, du développement économique et de la formation professionnelle tout au long de la vie.

DE LA DECENTRALISATION A LA TERRITORIALISATION

LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

15 Novembre 2012

❖ **Les préconisations des partenaires** à travers les préconisations des acteurs locaux.

Le rôle du chargé de mission territorial est de faire en sorte que les plans de formation puissent aller avec les calendriers des partenaires selon leurs projets mis en place dans le territoire. La particularité du Cambrésis c'est le partage des compétences et de la responsabilité des tâches parmi les partenaires en ce qui concerne les compétences clés, les domaines professionnels ainsi que les dossiers transversaux. Ce partage s'effectue afin de faire en sorte que tout le travail puisse être organisé sur une réalité économique du territoire. Il s'agit d'un travail en dehors d'un seul bassin d'emploi, c'est-à-dire il s'agit d'un travail à niveau interbassin, ce qui implique la rencontre de différents partenaires.

IV. Débat avec les participants, animé par Claude VILLEREAU

Question de la salle : *L'offre de proximité est une offre de formation mais englobe aussi l'idée que dans les territoires il y a les transports, les permis de conduire, l'hébergement, la rémunération, etc.. L'importance des transports m'amène à une question. Le budget de la formation est important pour les régions mais le budget des transports est aussi très important. Est-ce qu'il y a des relations dans votre Conseil régional entre la direction qui s'occupe de la formation professionnelle, tout ce que vous pouvez recueillir comme difficulté liée aux transports et est-ce que cela irrigue la partie transports de votre Conseil régional ? Vos contrats prennent-ils en compte l'aspect économique en plus de la formation ?*

Réponse de Jean-Pierre BEAUMONT : On est en étroite collaboration et réflexion continue avec les services transport du Conseil régional et les Conseils généraux. Sur la région Nord-Pas de Calais il y a des enjeux forts pour que l'on puisse apporter une solution à la fois pour les scolaires et les demandeurs d'emplois. Il y a des logiques juridiques qu'il faudrait revoir mais c'est effectivement en cours de réflexion.

Réponse de Patrick AUBIN : En ce qui concerne les départements du nord, on a pu faire bouger les cartes de transport, y compris des départements dont on n'a pas la responsabilité.

Un deuxième point important pour nous a été la disparition de la base aérienne 103 du Cambrésis. Il a fallu réfléchir à de nouveaux modes de transports aériens, fluviaux ou ferroviaires. Des études ont été faites afin d'envisager tous les moyens de transport. Il fallait envisager aussi une ligne ferroviaire entre Arras et Cambrai qui traverse deux bassins d'emploi où il n'y a même pas de lignes ferroviaires. Les élus et nous à notre niveau d'intervention, on est donc des forces d'exigence en matière de formation et des forces de proposition en matière d'infrastructure.

Le troisième point concerne l'autonomie des jeunes. Au de-là de dépendre des transports en commun, il s'agit aussi de favoriser l'autonomie des jeunes et de leur permettre d'être acteurs de leurs parcours de formation. Il faut former les jeunes et faire en sorte qu'ils sachent comment utiliser les transports ainsi que les accompagner lors de ces démarches.

DE LA DECENTRALISATION A LA TERRITORIALISATION

LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

15 Novembre 2012

Question de la salle : *L'offre d'orientation et l'offre de formation sont très présentes dans tous les CPRDFP. Vous avez beaucoup de contrats sectoriels avec les branches dans votre région. Est-ce que cela irrigue les contrats d'objectifs sectoriels avec une branche comme les travaux publics ? Est-ce que vos contrats prennent en compte l'aspect du développement économique en même temps que l'aspect de l'emploi et la formation ?*

Réponse de Patrick AUBIN : En ce qui concerne les contrats sectoriels dans le cadre du CPRDFP, un gros travail a été fait au niveau des 72 branches présentes sur le territoire de Lille Métropole. Aujourd'hui on a une volonté de décentraliser le travail qui a été fait secteur par secteur sur chaque territoire concerné. Les contrats objectifs sectoriels (COS) s'élaborent avec l'ensemble des partenaires et des branches. Dans le cadre de la sécurisation des parcours de formation, les COS prennent en compte les 4 voies d'accès aux diplômes. Ils sont déclinés par secteur -y compris le secteur des travaux publics- et par territoire de manière à ce qu'à la fois l'État, la région, les branches et les partenaires sociaux se retrouvent.

Question de la salle : *Le transfert de la responsabilité de l'achat de formation au Conseil régional, ne suppose-t-il pas pour la région de repenser les logiques et les modalités de l'achat pour intégrer au moins partiellement celle de Pôle Emploi qui effectivement travaille sur des mécanismes et des leviers extrêmement différents notamment en ce qui concerne l'analyse de besoins en termes de temporalité, la mobilisation et l'usage de la formation ainsi que les logiques d'achat ?*

Réponse de Jean-Pierre BEAUMONT : Sur le transfert des achats au niveau de Pôle Emploi et des régions, je pense qu'on a une offre de formation qui structure les marchés publics aussi. On sera donc toujours soumis aux marchés publics sur une période de 3 ans. Il y aura une première délégation du service public en 2015 pour tout ce qui est compétences clés et une autre en 2018 pour tout ce qui est formation rattachée aux domaines professionnels. Au niveau de Pôle Emploi, il y a toujours un grand questionnement. Des plateformes de formation rattachées à des territoires ont été créées; à la fois sur les bassins d'emploi et sur les grands territoires. Pôle Emploi aujourd'hui est présent dans la région et dans les démarrages d'action concernant les achats collectifs de formation pour mettre en place les dossiers d'indemnisation des demandeurs d'emploi et les dossiers de rémunération des stagiaires.

Réponse de Patrick AUBIN : Il est vrai qu'on est dans des logiques différentes par rapport à celles de Pôle Emploi mais ces logiques sont complémentaires. On ne peut pas mettre en place un programme de formation sans prendre en compte l'offre de Pôle Emploi et vice-versa. Par rapport au calendrier, un calendrier régional est plutôt sur une logique scolaire, on démarre notre programme de formation le 1^{er} septembre et on s'arrête le 31 août, cela joue aussi avec des validations. Or, les validations aujourd'hui peuvent se faire qu'une seule fois en juin, ce qui pose de grandes difficultés dans les publics qui sortent des formations car ils se trouvent en concurrence avec la formation initiale. Ce qui veut dire aussi qu'en matière de choix de certification type CAP, on va de moins en moins avoir des diplômes de l'éducation nationale mais d'avantage de certification (type contrat de professionnalisation). Il y a beaucoup de choses à faire mais avec cette délégation du service public on a la possibilité de reprendre les formations plutôt collectives de Pôle Emploi en lien avec les formations initiales, en particulier les formations tout au long de la vie et voir comment on peut les articuler entre elles.

DE LA DECENTRALISATION A LA TERRITORIALISATION

LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

15 Novembre 2012

Réponse de Jean-Pierre BEAUMONT : On a ce fameux programme structurel que ce soit du côté de Pôle Emploi ou des régions mais on a aussi des leviers financiers autres notamment en ce qui concerne la prise en charge individuelle. Lorsqu'il y a une entreprise qui dépose une offre d'emploi à Pôle Emploi avec un contrat CDD minimum de 6 mois on peut avoir une prise en charge individuelle ou collective ainsi que dans le cadre de la création ou la reprise d'entreprise.

Question de la salle : On parle de la territorialisation de la formation où les branches sont interpellées à l'occasion des projets de formation mais quels acteurs de branche sont interpellés ? Au niveau des territoires, est-ce que vous avez des difficultés ? Au niveau des OPCA et au niveau des branches qui est concerné ? Comment faire une articulation entre la politique nationale de branche et le territoire ? Comment concilier la logique des branches avec la logique du territoire en matière de formation ?

Réponse de Jean-Pierre BEAUMONT : Il est vrai que la logique des branches n'est pas simple. Les branches sont parfois organisées avec une commande nationale qui est reprise à l'échelon régional. C'est pourquoi on a des difficultés à avoir des partenariats avec les acteurs de la branche. Ce n'est pas simple de mettre en place des stratégies partagées. En revanche, au niveau des branches professionnelles il y a la Direction d'activité économique de la région où des collègues ont des rapprochements forts avec les entreprises dans le cadre d'implantation d'entreprise ou d'expansion d'entreprise et cela crée des clés d'entrée avec les entreprises du territoire. On se force à établir une relation avec les partenaires, Pôle Emploi et les OPCA.

Réponse de Patrick AUBIN : La difficulté que l'on peut avoir par rapport aux branches c'est qu'on est sur 15 bassins d'emploi qui s'organisent pour mettre en place un diagnostic local. Il n'y a pas d'interlocuteur unique. En tant que chargés de mission territoriaux, nous sommes interpellés sur le terrain par les différents acteurs. Nous essayons de construire des parcours pour les publics les plus éloignés et les plus fragilisés. Cette construction implique une articulation entre nous, les OPCA et les branches afin de faire en sorte que les publics fragilisés soient accueillis dans les entreprises.

Conclusion faite par Jean-Luc FERRAND

Il tient en premier lieu à remercier les deux intervenants qui ont présenté leur expérience si riche et qui montre le dynamisme qui existe dans les régions autour de ces problèmes de formation au sens large du terme. .

DE LA DECENTRALISATION A LA TERRITORIALISATION

LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

15 Novembre 2012

En conclusion de la séance, il retient les points suivants :

- 1) Il existe une cohérence par rapport à la dimension historique des problématiques qui ont été évoquées. Ces problématiques sont complémentaires. Le système prescrit de formation est en retard par rapport au travail réalisé sur le terrain. Ce qui se fait sur le terrain est très en avance sur ce qui est négocié au niveau national par l'État et les partenaires sociaux. Le droit est en retard sur les pratiques. Ce qui se fait au service des populations et des entreprises va au de-là et est beaucoup plus riche que ce qui peut être raconté lors des colloques, aux ministères, etc.
- 2) On arrive à un niveau de technicité territorial très élaboré. On peut même se demander si ce n'est pas mieux élaboré que ce qui se passe dans les entreprises. Il s'agit d'outils très précis d'élaboration, de concertation, de discussion, d'échange et de diagnostic partagé. On est dans un décloisonnement qui vient des territoires. Ceux-ci ont des méthodes très précises qui ne sont pas imposés, ce qui explique le bon fonctionnement du système. Le territoire est décloisonné lorsqu'on l'analyse de près. La relation entre le global et le local est essentielle. C'est par le local que l'on décloisonne car c'est le local qui fait évoluer les dispositifs.
- 3) On constate un rapprochement entre formation et économie par rapport à l'emploi. L'approche de l'analyse du travail et des situations du travail est intéressante. La formation professionnelle est en lien avec les emplois, les métiers, l'évolution des carrières, le développement économique, la création d'activité, etc. Il est donc important de parler de l'impact de la formation sur l'économie que ce soit au niveau local, régional ou national. La relation économie-formation est un point très important. Il y a un vrai champ de recherche.
- 4) Le système de la formation professionnelle est un système de cases. Le public est sur un territoire, un salarié est potentiellement un demandeur d'emploi et vice-versa. L'idée de mixer les publics est une avancée sur le plan des dispositifs. À partir du moment où l'on décloisonne les outils, on peut créer des dispositifs d'innovation pédagogique extrêmement performants.
- 5) Une remarque par rapport à la région Nord-Pas de Calais c'est qu'il y a une double tendance : il y a à la fois un rapprochement de l'économie et de la notion d'éducation permanente. Cette région a gardé la notion d'éducation permanente au motif que la formation professionnelle telle qu'elle pratiquée est trop restrictive. La formation tout au long de la vie, le décloisonnement des publics, le décloisonnement des mesures, l'intégration des compétences de base, toutes ces mesures se traduisent par une réouverture du champ de la formation.

DE LA DECENTRALISATION A LA TERRITORIALISATION

LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

15 Novembre 2012

- 6) En ce qui concerne la différenciation des territoires, on peut se demander jusqu'où aller dans la spécification des territoires. Il faut tout d'abord définir ce qu'est un territoire. On peut spécifier le territoire notamment entre les territoires urbains et les territoires ruraux car les publics des différents territoires ne sont pas les mêmes et les besoins de formation ne sont pas les mêmes non plus. De manière générale, cela pose plusieurs questions:
- Comment spécifier un territoire?
 - Faut-il parler des différences territoriales ou des inégalités territoriales ?
 - À partir de quel moment une inégalité repérée statistiquement peut être une différence positive ?

Derrière cette problématique, il y a la question d'une hypothétique tentative de normalisation des territoires avec un deuxième mouvement qui est la concurrence. On parle donc de la normalisation et de la concurrence. Il y a un double rôle des territoires : d'une part ils ont un rôle de concurrence et d'autre part un rôle de régulation.

- 7) Concernant les financeurs de la formation professionnelle aujourd'hui, on peut dire que c'est les entreprises et les OPCA très majoritairement qui sont les financeurs mais on observe que l'État finance quasiment dans la même proportion. Il est intéressant de se demander comment un acteur régional qui n'est pas un financeur majoritaire peut devenir un chef de file. La région Nord-Pas de Calais est un bon exemple pour répondre à ce questionnement. C'est la création des lieux de concertation et la création des groupes de travail qui vont donner au petit financeur une marge de main d'œuvre plus importante. Les groupes de travail produisent bien plus que le résultat final attendu. Ils permettent la création de visions partagées, de langages partagés et de consensus.
- 8) Finalement, on est dans la préfiguration de ce qui pourrait être la formation tout au long de la vie. Si éducation tout au long de la vie il y a c'est sur le territoire que cela se joue. Il y a tout un système d'interactions, de décisions, de coproduction des objectifs et de financement entre le niveau local et le niveau régional. C'est par cette configuration du territoire que l'on peut arriver à réformer le système.

DE LA DECENTRALISATION A LA TERRITORIALISATION

LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

15 Novembre 2012

BIBLIOGRAPHIE

Abdellah MEZZIOUANE, *Une stratégie de compétitivité pour les entreprises : intervenir sur les territoires en matière de formation*, Actualité de la formation permanente, n°190, mai-juin 2004, pp. 22-28

Chantal ATTANE, *Collectivités, régions, EPCI : une nouvelle gouvernance territoriale*, Entreprises formation, septembre-octobre 2005, pp. 39-42

Jean-Luc BOEUF et Manuela MAGNAN, *Les collectivités territoriales et la décentralisation*, Paris : La Documentation française, 2005.

Les entreprises doivent cultiver des liens avec les territoires : entretien avec Marie-Noëlle CHALAYE, responsable du master GRH de l'IAE de Bretagne occidentale, Propos recueillis par Violette Queuniet, Entreprise et carrières, n°788, 6-12 décembre 2005, pp. 32-33

Michel DESTEFANIS, *Dans une zone urbaine sensible : les acteurs de l'éducation et de l'insertion des jeunes "en difficulté"*, Noisy-le-Grand, CEE, 2005, p. 232

Renée DAVID-AESCHLIMANN, *Collectivités "infra régionales" : la formation tout au long de la vie, un enjeu territorial*, Inffo flash, n°676, 16-31 mars 2006, p.23

Education Permanente, *Développement des territoires et formation*, septembre 2010.

WEBOGRAPHIE

<http://www.centre-inffo.fr/uhfp/webographie2012/pdf/pitch.pdf>

<http://www.centre-inffo.fr/uhfp/webographie2012/pdf/i99.pdf>

<http://www.senat.fr/rap/r04-455/r04-4551.pdf>

http://www.cr-limousin.fr/article.php3?id_article=466

http://www.regionreunion.com/fr/spip/IMG/pdf/contr_prepa.pdf

http://europa.eu.int/comm/employment_social/local_employment/handbook_fr.pdf

<http://www.cnfptlv.gouv.fr/>

<http://www.cnam.fr/>

<http://www.c2rp.fr/>

http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_5001/accueil

Auteurs du compte-rendu : ENRIQUEZ JIMENEZ Paulina et Sophie UNG du MASTER 2 ATOGE (Analyse du Travail, Organisation et Gestion de l'Emploi), Management des Ressources Humaines à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Directrices de la spécialité Master ATOGE : Gwenaële ROT et Guillemette DE LARQUIER

Coordinateur pour les travaux de compte rendu : Jacques PEVET, délégué AFREF

Contacts : Jacques PEVET

Responsable du thème : Claude VILLEREAU - Jean-Luc FERRAND